

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-108

Objet : Création du Diplôme Universitaire de Direction et Maîtrise Financière de la Production Audiovisuelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis du Conseil académique du 7 juillet 2022 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation ;

Approuve la création du Diplôme Universitaire de Direction et Maîtrise Financière de la Production Audiovisuelle de l'EUR CREATES, comme annexé à la présente délibération.

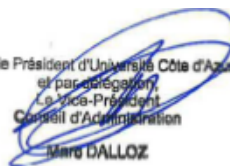
Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 17 voix pour et 7 voix contre.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **24**

Fait à Nice, le 12 juillet 2022


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-108**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 21 JUILLET 2022
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

Intitulé de la formation : DU Direction et maîtrise financière de la production audiovisuelle	
Objet du projet de formation :	Création
Composante :	EUR CREATES
Secteur disciplinaire :	66 - PLURI SCIE HUMAINES ET
Responsable de la formation (Nom Prénom) : Jean-Paul Aubert & Bruno Cailler Fonction : Enseignants Chercheurs Grade : HdR / MCF Téléphone : / Mail : Jean-Paul.Aubert@unice.fr / Bruno.CAILLER@univ-cotedazur.fr	
Etude du marché / Opportunité économique et/ou pédagogique de l'action de formation (Contexte et enjeux de la formation, besoin et identification de la demande du marché, ancrage territorial, offres concurrentes...)² en 3 lignes maximum : Il n'existe actuellement aucune formation dédiée à l'administration financière des productions audiovisuelles, et les sociétés spécialisées dans les industries audiovisuelles constatent une réelle pénurie des compétences en la matière. Actuellement, les directeurs financiers des productions se forment en autodidacte par l'expérience pratique du poste, mais ils ne sont pas préparés à leurs fonctions. Il y a donc un réel besoin des professionnels et un sérieux potentiel d'emploi dans ce domaine. L'ouverture de cette formation s'inscrit dans la volonté stratégique de l'établissement de développer l'offre de formation en audiovisuel, notamment par l'implantation de nouvelles formations sur le campus Georges Méliès à Cannes	
Public visé : Formation initiale / Professionnels en poste (formation continue)	
Cycle du diplôme	Licence
Niveau d'entrée minimal (bac, bac+1, bac+2 ...):	Bac/Niveau bac
Niveau estimé de sortie (bac, bac+1, bac+2 ...):	Bac+3
Prérequis : Titulaire d'un diplôme en comptabilité, sciences de gestion, finances, économie OU justifier d'une expérience professionnelle minimale d'un an dans un domaine financier ou comptable	
Objectif pédagogique exprimé en compétences/métiers :	
Développer les compétences techniques nécessaires au métier d'administrateur de production, directeur financier des productions audiovisuelles, former à la comptabilité XOTIS (les seuls qui existent en France), apprendre à monter un dossier financier, développer une connaissance globale des modèles économiques du secteur audiovisuel, découvrir toutes les aides et dispositifs de subventions du secteur.	
Modalités pédagogiques (Synchrone/asynchrone)	Synchrone
Modalités pédagogiques (Présentiel/Distanciel/Hybride)	Hybride
Aspect formation continue² :	
*- Souhait d'ouvrir la formation à la formation continue : oui, les UE 3 et 4 seront disponibles sous forme de certificats universitaires	Oui
*- Souhait d'enregistrer la formation au RNCP ou RSCH : oui	Oui
Logistique (lieu de la formation, capacité salle, spécificités salles) : Campus Georges Méliès, Cannes et Campus Carlone, Nice. Salles équipées pour la visioconférence et l'hybridation.	
Langue(s) d'enseignement : Français	
Nombre visé de participants par session : 15	
Nombre de sessions par an et périodes de l'année : 1 session	
Durée de la formation	< 1 an
Rythme de la formation (journée, soir, samedi, alternance, séquences de cours groupés, cours du soir, séance de regroupement...): enseignements regroupés selon venue des intervenants. Formation annualisée. Modalité hybride synchrone et asynchrone.	
Stage	Non
Durée du stage :	
Partenariat public ou privé financier :	
Partenariat public ou privé académique : Plusieurs intervenants issus du secteur audiovisuel (SACD, Cabinet d'expertise comptable, Adastra, etc.)	

Informations complémentaires :

1. Avis COPIL composante (avec soutenabilité du site) :

Favorable

Arguments (alignement stratégique, intérêt financier, intérêt d'image, intérêt pour l'insertion professionnelle des étudiants, ...) : Ce DU revêt un enjeu majeur du fait qu'il n'existe aucune autre formation analogue en France. La très sérieuse pénurie d'administrateurs de production constatée partout sur le territoire national assure aux titulaires de ce DU une insertion professionnelle immédiate. Ce DU intègre aussi le dossier de réponse à l'AMI "Compétences Métiers d'avenir", porté par le CMQ des Industries Culturelles et Créatives. Pour le DU, le financement demandé au PIA s'élève à 60 000€, ce qui assure la pérennisation. De surcroît, la société XOTIS, unique société de développement des logiciels de comptabilité audiovisuelle en France, a convenu d'un app

2. Date de remise de l'opportunité au Vice-président formation :

3. Accord du Vice-président formation pour instruction du dossier :

Date d'accord du Vice-président formation :

² Soutien proposé par le Service Formation Continue : contact soutien étude de marché : Cyrine AYEBA

5. SELECTION				
Date d'ouverture de la campagne :	mercredi 15 juin 2022			
Date de fermeture de la campagne :	vendredi 16 septembre 2022			
Date prévisionnelle de la commission de sélection :	lundi 19 septembre 2022			
Capacité d'accueil :	15 (en présentiel)			
PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER		CRITERES D'APPRECIATION		
Relevé de notes du baccalauréat :	Non			
Relevé de notes des études supérieures :	Oui	Matières examinées :	Selon parcours : sciences de gestion, comptabilité, finances ou autres matières connexes à la direction financière	
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel :	Oui	Cohérence entre le diplôme envisagé et le descriptif du projet professionnel. Qualité rédactionnelle (orthographe, défaut de structure ou de syntaxe). Cohérence de la réflexion (développement de l'argumentaire).		
Curriculum Vitae détaillé :	Oui	Elément de synthèse permettant de découvrir les compétences utiles acquises dans le cadre d'expériences précédentes et de cerner des éléments de personnalité du candidat.		
Lettres de recommandation :	Oui	Facultatif	Ne rentre pas dans les critères de sélection mais permet d'apporter un soutien à la candidature.	
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger :	Oui	Facultatif	Niveau CECRL attendu :	C1
Niveau de langue en anglais :	Non			
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire, etc.)	Oui	Facultatif	Elément permettant d'évaluer la pertinence des travaux effectués au regard du diplôme souhaité.	
Justificatifs d'expérience professionnelle :	Oui	Facultatif	Elément permettant d'apprécier l'adaptation du profil aux exigences du diplôme souhaité.	
Document attestant d'une compétence complémentaire :	Oui	Facultatif	Préciser les critères :	Formation ou certification complémentaire en lien avec le DU
Autre document (précisez):	Non			
Entretien Oral :	Non			

